

Décision de transfert des titres de la Société d'Euronext Paris sur Alternext

Paris, le 19 janvier 2010 - communiqué 2010/03

Le conseil d'administration de la société Cerep réuni le 12 novembre 2009 a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de lui soumettre un projet de transfert de marché de cotation des titres de la Société d'Euronext Paris sur Alternext, selon la procédure simplifiée prévue par la Loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009.

Dans son rapport aux actionnaires, le conseil d'administration a exposé les raisons de cette opération ainsi que ses conséquences pour les actionnaires et le public selon les termes suivants :

"Notre présence sur Euronext Paris nous contraint à observer une réglementation lourde et inadaptée à la situation de notre Société sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de nos titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement de notre Société et alléger nos coûts de structure.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la seule procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires. Les autres mécanismes d'offres publiques obligatoires ne s'appliqueront aux sociétés dont les titres auront été transférés que pendant un délai de trois ans à compter de la date de radiation d'Euronext Paris (notamment : offre publique obligatoire et offre de retrait obligatoire).
- En termes d'information financière, notre Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport, mais sera dispensée, notamment, de la diffusion des comptes semestriels dans le délai de deux mois. Elle sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
- Notre Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours."

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 15 janvier 2010 a approuvé le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext. Elle a délégué la mise en œuvre de ce transfert de cotation au conseil d'administration.

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 19 janvier 2010 a décidé de mettre en œuvre ce transfert qui interviendra à compter du 19 mars 2010.

Le calendrier indicatif simplifié du transfert est le suivant :

DATES RETENUES	DÉLAIS	ÉVÉNEMENTS
15 janvier 2010		Vote favorable de l'assemblée générale ordinaire au projet de transfert de marché de cotation et délégation au conseil d'administration à l'effet de le mettre en œuvre.
19 janvier 2010		Mise en œuvre par le conseil d'administration de la décision de transfert des titres de la société d'Euronext Paris sur Alternext.
19 janvier 2010		Information immédiate du public de la décision définitive du transfert. Demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission concomitante sur Alternext auprès de Nyse Euronext.
19 mars 2010		Admission sur Alternext.
Au plus tard le 19 juin 2010	Transfert + 3 mois	Recours à un Listing Sponsor.

Contacts

Sophie Macault
General Counsel
& Corporate Secretary
Tel. 01 45 64 44 60
fincom@cerep.fr

Cerep SA
155 boulevard Haussmann
75008 Paris
France
tel + 33 (0)1 45 64 44 60
fax +33 (0)1 45 64 44 64
e-mail: fincom@cerep.fr

www.cerep.com

Spécialiste de la pharmacologie *in vitro* et de l'ADME-toxicologie, Cerep [Nyse Euronext – CER] offre des services qui permettent de réduire les coûts de la recherche des médicaments en identifiant précocement les médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les composés susceptibles d'échouer en développement. Les technologies de Cerep sont à ce jour utilisées par plus de 460 sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques dans le monde entier, incluant la plupart des leaders de l'industrie pharmaceutique.

Les commentaires qui précèdent sur la situation financière et les résultats de Cerep peuvent contenir des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes. Les résultats effectifs de la Société peuvent être substantiellement différents de ceux anticipés dans ces informations prévisionnelles du fait de différents facteurs. Les facteurs de risque sont décrits dans le Rapport financier annuel de la Société.